



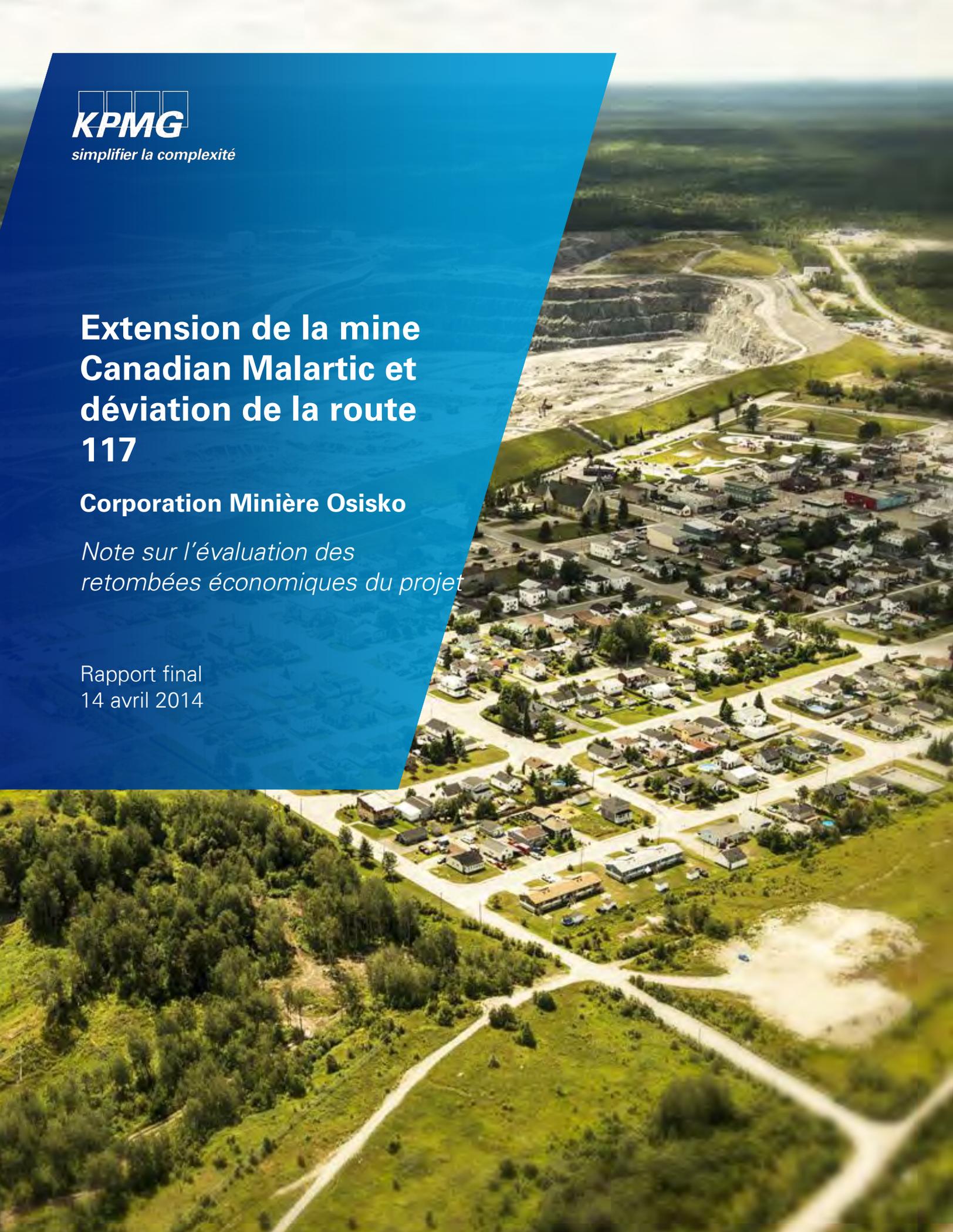
simplifier la complexité

# Extension de la mine Canadian Malartic et déviation de la route 117

**Corporation Minière Osisko**

*Note sur l'évaluation des  
retombées économiques du projet*

Rapport final  
14 avril 2014



# TABLE DES MATIÈRES

---

1. INTRODUCTION .....	3
1.1. Contexte .....	3
2. ÉVALUATION DES RETOMBÉES ÉCONOMIQUES .....	5
2.1. Une mesure de la création de valeur économique .....	5
2.2. Les renseignements de base utilisés .....	5
2.3. Retombées économiques .....	6
2.3.1. Phase de construction .....	6
2.3.2. Phase d'exploitation .....	6
2.3.3. Phase de restauration .....	8
3. CONCLUSION .....	9
4. ANNEXES .....	10

# 1. INTRODUCTION

---

Corporation Minière Osisko (« Osisko ») projette des travaux d'extension de la mine Canadian Malartic (l'« Extension Canadian Malartic »), notamment l'agrandissement de la fosse à ciel ouvert existante dans le secteur Barnat, et l'exploitation d'une nouvelle fosse satellite, la fosse Jeffrey. Une telle extension permettra d'augmenter la durée de vie de la mine de six ans. Puisque l'Extension Canadian Malartic, et plus particulièrement le gisement Barnat, empiète sur une section de la route 117, il est nécessaire de dévier cette dernière à l'entrée Est de la ville de Malartic (le « tracé de la déviation ») et de procéder à certains travaux connexes, notamment, le remblayage de la fosse Buckshot et de l'effondrement Barnat (secteur Dumas) qui permettra de sécuriser ces secteurs, le prolongement de la butte-écran actuelle et la construction d'une nouvelle butte-écran situé entre le tracé de la déviation et la ville de Malartic.

La présente note constitue une annexe à l'étude d'impact environnemental qu'Osisko doit fournir au ministère du Développement durable, de l'Environnement, de la Faune et des Parcs du Québec. Elle inclut l'évaluation des retombées économiques générées par l'ensemble des activités envisagées dans le cadre de ce projet.

Cette mesure des retombées est basée sur des données techniques et financières fournies par Osisko. Les retombées économiques sont exprimées en termes de valeur ajoutée, d'emplois et de recettes fiscales. Ces impacts sont évalués sur l'ensemble du Québec et pour certains agents économiques.

## 1.1. CONTEXTE

Société minière québécoise, Osisko extrait de l'or du gisement Canadian Malartic en Abitibi depuis 2011. Créé en 2005, la société a développé la mine Canadian Malartic en seulement six ans et celle-ci représente aujourd'hui la plus importante mine d'or en exploitation au Québec. Les réserves étant évaluées à 6,3 M d'oz d'or en 2008, Osisko prévoyait une production entre 500 et 600 k d'oz d'or par année jusqu'en 2022. Depuis, l'entreprise a procédé à divers forages adjacents à la mine qui ont mené à la découverte d'autres gisements tels que celui du secteur Barnat.

Les différents travaux réalisés dans le secteur de l'Extension Canadian Malartic ont permis de mieux évaluer les réserves totales (prouvées et probables) estimées à 9,37 M d'oz en mars 2014. Osisko a donc révisé ses projections de production en tenant compte de ces réserves et prévoit aujourd'hui pouvoir exploiter la mine pour six années supplémentaires, soit jusqu'en 2028. Le gisement Barnat représente un potentiel de production important pour Osisko et par le fait même représente un levier de développement économique supplémentaire pour le Grand Malartic (Malartic, Rivière-Héva et Dubuisson), l'Abitibi et l'ensemble du Québec.

Tel que mentionné précédemment, Osisko doit cependant réaliser plusieurs travaux majeurs afin d'exploiter l'Extension Canadian Malartic. Ces travaux auront également en eux-mêmes des répercussions économiques importantes dû notamment à l'ampleur des travaux à effectuer. La phase de construction de ces aménagements représente en effet des investissements d'environ 60 M\$. La phase d'exploitation signifie par

ailleurs que la durée de vie de la mine sera prolongée de six ans. Enfin, ce projet d'extension nécessitera des travaux additionnels de restauration du site d'environ 5 M\$.

La section suivante définit qu'est-ce qu'une retombée économique, explique notre méthodologie de mesure de ces retombées et présente les différents résultats selon les activités prévues par Osisko.

## 2. ÉVALUATION DES RETOMBÉES ÉCONOMIQUES

---

### 2.1. UNE MESURE DE LA CRÉATION DE VALEUR ÉCONOMIQUE

Afin de mieux évaluer l'ensemble des répercussions économiques associées au projet considéré, une mesure détaillée de la création de valeur économique a été effectuée. La création de valeur économique correspond à la valeur ajoutée réalisée au Québec, soit l'effet de richesse généré par un projet ou encore son impact sur le produit intérieur brut (PIB) québécois. Cette valeur ajoutée est composée de l'ensemble de la rémunération des divers agents économiques québécois, soit la somme des salaires et traitements avant impôts, des revenus nets des entreprises et des autres revenus bruts avant impôts. Aux fins de la présente évaluation, nous avons distingué deux types d'agents économiques : les agents privés (individus et entreprises) et le gouvernement du Québec.

La mesure initiale de création de valeur économique comprend à la fois les effets directs des dépenses engagées par Osisko et les effets indirects provenant des activités de ses fournisseurs. Les effets induits n'ont pas été pris en considération même si la mine Canadian Malartic contribue déjà à hausser le revenu moyen des personnes employées dans la région. Les dépenses sont présentées selon les différentes activités qui seront nécessaires à l'Extension Canadian Malartic, soit pendant les phases de construction, d'exploitation et de restauration.

### 2.2. LES RENSEIGNEMENTS DE BASE UTILISÉS

La mesure de création de richesse présentée au sein de cette note repose sur les données obtenues par KPMG-SECOR auprès d'Osisko. L'analyse est effectuée sur la base du *pro forma* réalisé par l'équipe de direction de l'entreprise pour la période 2014-2028. Il s'agit des projections techniques et financières disponibles en mars 2014. Les retombées pourraient être plus ou moins élevées selon que les estimations de dépenses ou de revenus soient ultérieurement revues à la hausse ou à la baisse. Certains paramètres pourraient en effet évoluer, par exemple le prix de l'or ou de certains intrants comme le mazout ou l'électricité, les quantités extraites et concassées, etc. Par ailleurs, les recettes fiscales sont estimées sur la base des taux de taxation actuels (mars 2014) et ces revenus pourraient être plus ou moins élevés selon que les taux soient ajustés à la hausse ou à la baisse. L'évaluation prend également pour hypothèse que l'ajout des 6 années correspond à une addition de 6 ans de production complète.

Par ailleurs, la dernière version du modèle intersectoriel de l'Institut de la statistique du Québec (2014) a été utilisée pour obtenir les retombées en termes de revenus, que ce soit pour le calcul des recettes fiscales des gouvernements ou de la valeur ajoutée réalisée au Québec. Le choix de l'utilisation de ce modèle plutôt que celui de Statistique Canada repose sur le fait que les prix du modèle de l'ISQ sont actualisés pour l'année 2014 et qu'il inclut l'évaluation des impôts sur le revenu des travailleurs. Il est donc plus en mesure de bien évaluer les retombées pour le Québec.

## 2.3. RETOMBÉES ÉCONOMIQUES

### 2.3.1. PHASE CONSTRUCTION

Tel que mentionné précédemment, l'Extension Canadian Malartic nécessite divers travaux préalablement à son exploitation, notamment des travaux de remblayage, la construction du tracé de la déviation et la construction de buttes-écrans. Ces différents travaux correspondent à des investissements totaux estimés à 60 M\$ pour la période 2015-2016.

Sur la période des deux années de construction, cet investissement de 60 M\$ se traduira par une valeur ajoutée au Québec de 53,4 M\$ en \$ de 2014, dont 19,6 M\$ en salaires et traitements et 33,8 M\$ en revenus de travailleurs autonomes et d'entrepreneurs (voir l'annexe 1 pour plus de détails). Près de 80 % de ces impacts auront lieu dans la région de l'Abitibi. En effet, les entrepreneurs nécessaires à la réalisation de ces travaux sont présents et nombreux dans la région. Ces dépenses permettront également de soutenir 388 années-personnes sur une période de deux ans, dont 218 emplois directs et 170 emplois indirects auprès de fournisseurs. En période de pointe, un maximum d'environ 150 personnes travaillera sur le chantier. Les emplois seront également soutenus en bonne partie dans la région de l'Abitibi.

De ces activités, les deux paliers de gouvernements recueilleront 9 M\$ en revenus fiscaux et parafiscaux. Le gouvernement du Québec percevra 2,9 M\$ en taxes et impôts (excluant la parafiscalité) et le gouvernement du Canada en percevra 2,0 M\$. Plus de 4 M\$ seront également perçus en transferts parafiscaux par les deux paliers gouvernementaux.

FIGURE 1 : RETOMBÉES ÉCONOMIQUES DE LA PHASE CONSTRUCTION  
2015-2016; en millions de \$ de 2014 et en équivalents temps pleins (ETP)

Impact cumulatif sur les deux années de travaux	
Valeur ajoutée	53,4 M\$
Emplois soutenus	388 ETP
Recettes gouvernement du Québec	2,9 M\$
Recettes gouvernement du Canada	2,0 M\$
Transferts parafiscaux Québec	3,5 M\$
Transferts parafiscaux Canada	0,6 M\$

*Note : Les chiffres ayant été arrondis, la somme des éléments peut ne pas correspondre au total  
Sources : à partir des simulations de l'ISQ, analyse KPMG-SECOR.*

### 2.3.2. PHASE EXPLOITATION

L'Extension Canadian Malartic permettra d'augmenter la durée de vie de la mine de six ans puisqu' avant la découverte des gisements Barnat et Jeffrey, Osisko prévoyait cesser ses opérations en 2022. Pour

L'exploitation minière ainsi que le maintien en état des immobilisations et des équipements, Osisko prévoit des dépenses annuelles moyennes d'environ 400 M\$. Les dépenses d'opération pour les six années supplémentaires s'élèveront donc à 2,5 G\$.

Pendant six années supplémentaires, soit jusqu'en 2028, les retombées des dépenses des activités minière représenteront ainsi 117,1 M\$ par année en valeur ajoutée. De ce montant, 86,7 M\$ seront versés en salaires et traitements, dont 62,5 M\$ en salaires et traitements directs et 24,3 M\$ en indirects. Osisko générera également 30,4 M\$ par année en revenus de travailleurs autonomes et d'entrepreneurs.

Par ailleurs, l'impact en termes de valeur ajoutée et de PIB québécois sera encore plus élevé puisqu'en sus des dépenses d'opération de 400 M\$ par année, Osisko versera des montants importants en redevances supplémentaires, en impôts sur ses bénéfices, sans compter les bénéfices réalisés. La valeur ajoutée totale générée au Québec atteindrait ainsi 662,9 M\$ par année (voir l'annexe 2 pour plus de détails).

Environ 70 % des salaires versés dans le cadre de ce projet iront à des travailleurs de la mine Canadian Malartic, soit des personnes qui habitent principalement le Grand Malartic et l'Abitibi<sup>1</sup>. L'autre 30 % ira à des travailleurs des fournisseurs d'Osisko qui proviendront surtout de l'Abitibi<sup>2</sup>. Ces fournisseurs généreront aussi des revenus d'entreprises de près de 30 M\$. Ces activités permettront également de soutenir annuellement 1 186 équivalents temps-pleins par année, dont 668 emplois directs et 519 emplois auprès de fournisseurs. Les emplois seront également localisés en majeure partie dans la région de l'Abitibi.

De ces activités, les deux paliers de gouvernements recueilleront annuellement 178,2 M\$ en revenus fiscaux et parafiscaux, en incluant les impôts sur les bénéfices et les redevances minières. Le gouvernement du Québec percevra 112,3 M\$ par année en taxes, impôts et redevances. Le gouvernement du Canada lui en percevra 51,5 M\$ par année. Plus de 14 M\$ seront aussi perçus annuellement en transferts parafiscaux par les deux paliers gouvernementaux.

FIGURE 2 : RETOMBÉES ÉCONOMIQUES DE LA PHASE EXPLOITATION  
2022-2028; en millions de \$ de 2014 et en équivalents temps pleins (ETP)

Impact annuel sur les six années additionnelles	
Valeur ajoutée	662,9 M\$
Emplois soutenus	1 186 ETP
Recettes gouvernement du Québec	112,3 M\$
Recettes gouvernement du Canada	51,5 M\$
Transferts parafiscaux Québec	12,5 M\$
Transferts parafiscaux Canada	1,9 M\$

Note : Les chiffres ayant été arrondis, la somme des éléments peut ne pas correspondre au total  
Sources : à partir des simulations de l'ISQ, analyse KPMG-SECOR.

<sup>1</sup> En 2012, 46 % des employés chez Osisko provenaient du Grand Malartic et 53 % provenaient de la région abitibienne

<sup>2</sup> Les dépenses d'exploitation du complexe minier Canadian Malartic en 2011 et 2012 avaient la distribution suivante : 12 % Malartic, 42 % reste de l'Abitibi, 33 % reste du Québec et 12 % extérieurs du Québec

Globalement, les six années d'exploitation supplémentaires permettront des gains considérables pour l'économie québécoise. En premier lieu, jusqu'en 2028, plus de 4 G\$ supplémentaires seront générés grâce à l'exploitation de l'Extension Canadian Malartic. Ceux-ci viendront s'ajouter aux 6,5 G\$ qui auront été générés entre 2011 et 2022<sup>3</sup>. Ensuite, près de 1 200 emplois directs, soit chez Osisko, et indirects, soit chez les fournisseurs et contracteurs, seront soutenus pendant six années de plus, dont un nombre important dans la région de l'Abitibi. Enfin, l'Extension Canadian Malartic permettra au gouvernement québécois de percevoir un total de 905,1 M\$ supplémentaire de recettes. Quant au gouvernement fédéral, il aura perçu 451,4 M\$ de plus.

### 2.3.3. PHASE RESTAURATION

L'exploitation de l'Extension Canadian Malartic nécessitera davantage de travaux liés à la restauration en raison de la superficie supplémentaire affectée, notamment dans le secteur de la halde à stériles et du parc à résidus. Ces travaux supplémentaires sont estimés par Osisko à 5 M\$ pour 2029 et 2030.

Les travaux supplémentaires de restauration de la mine Canadian Malartic généreront plus de 4 M\$ en valeur ajoutée en \$ de 2014, dont 1,6 M\$ en salaires et traitements et 2,8 M\$ en revenus de travailleurs autonomes et d'entrepreneurs (voir l'annexe 3 pour plus de détails). Environ 70 % de ces impacts auront lieu directement sur le site de la mine Canadian Malartic, soit en bonne partie au sein du Grand Malartic. L'autre 30 % aura lieu auprès de fournisseurs qui proviendront surtout de l'Abitibi. Ces dépenses permettront également de soutenir 32 années-personnes sur la période, dont 18 emplois directs et 14 emplois auprès de fournisseurs. Les emplois proviendront également en majeure partie de la région de l'Abitibi.

De ces activités, les deux paliers de gouvernements recueilleront près de 1 M\$ en revenus fiscaux et parafiscaux. Le gouvernement du Québec de même que le gouvernement du Canada percevront chacun environ 0,2 M\$ en taxes et impôts. Près de 0,3 M\$ seront également perçus en transferts parafiscaux.

**FIGURE 3 : RETOMBÉES ÉCONOMIQUES DE LA PHASE RESTAURATION**  
2029-2030; en millions de \$ de 2014 et en équivalents temps pleins (ETP)

Impact cumulatif sur les deux années de travaux	
Valeur ajoutée	4,4 M\$
Emplois soutenus	32 ETP
Recettes gouvernement du Québec	0,2 M\$
Recettes gouvernement du Canada	0,2 M\$
Transferts parafiscaux Québec	0,3 M\$
Transferts parafiscaux Canada	0,0 M\$

*Note : Les chiffres ayant été arrondis, la somme des éléments peut ne pas correspondre au total*  
*Sources : à partir des simulations de l'ISQ, analyse KPMG-SECOR.*

<sup>3</sup> Les années de production complète supplémentaires sont donc de 2022 à 2028.

### 3. CONCLUSION

---

Osisko possède actuellement la plus importante mine d'or exploitée en sol québécois, soit la mine Canadian Malartic. Un projet d'extension est envisagé pour prolonger la vie de cette installation. Pour ce faire, Osisko prévoit des dépenses supplémentaires de 2,5 G\$ jusqu'en 2028 pour l'exploitation de l'Extension Canadian Malartic, la déviation de la route 117, divers travaux d'ingénieries, ses dépenses d'opération, le maintien de ses immobilisations et de ses équipement, ainsi que pour la restauration du site. L'ensemble de ces activités génèreront d'importantes retombées économiques qui débiteront en 2015 au moment de l'amorce des travaux d'aménagement planifiés et se poursuivront jusqu'en 2030 pour la phase d'exploitation et de restauration, soit six ans plus tard que prévus au moment du lancement de Canadian Malartic.

Les impacts cumulatifs des dépenses additionnelles de construction et de restauration contribueront à augmenter la création de richesse au Québec (soit l'effet sur la valeur ajoutée ou le PIB) de 57,8 M\$ et permettront de soutenir l'équivalent de 420 emplois temps plein sur la période des travaux. Néanmoins, l'impact le plus important demeure et de loin la prolongation de la durée de la phase d'exploitation de la mine. Les activités générées par ces années additionnelles représentent un soutien de près de 1 200 emplois par année pendant 6 ans et génère plus de 4 G\$ supplémentaires en valeur ajoutée cumulative. Cette valeur ajoutée supplémentaire représente une augmentation de 63 % par rapport à l'ensemble des retombées d'exploitation anticipées sur la période 2011 à 2022 (soit sans le projet d'Extension Canadian Malartic).

Sur l'ensemble de la période, les retombées économiques de l'Extension Canadian Malartic devraient grandement profiter aux régions du Grand Malartic et de l'Abitibi. Environ 30 % des emplois soutenus seront localisés dans la région du Grand Malartic et près de 50 % dans le reste de l'Abitibi. Ces emplois sont bien rémunérés puisqu'en 2011 le salaire moyen d'Osisko était de 87 000 \$ et qu'on estime le salaire moyen des emplois chez les fournisseurs à plus de 45 000 \$. Enfin, la région captera également une part importante des retombées des dépenses d'exploitation; environ 54 % des dépenses d'exploitation actuelles d'Osisko sont réalisées en Abitibi.

Enfin, les autorités gouvernementales profiteront aussi beaucoup du projet d'extension. En effet, grâce aux activités qui découlent de ces opérations supplémentaires, le gouvernement du Québec augmentera ses recettes fiscales entre 2011 et 2028 de 905,1 M\$ pour atteindre 1,9 G\$. Le gouvernement du Canada augmentera de son côté ses recettes de 451,4 M\$ pour atteindre 867,1 M\$ sur la même période. À noter que toute proportion gardée, les rentrées provenant de l'impôt sur les bénéfices et sur les redevances sont plus importantes lors de la période d'extension de 6 ans que lors 12 premières années de Canadian Malartic. Ceci s'explique par l'amortissement accru des investissements initiaux et l'augmentation de la rentabilité des installations.

**FIGURE 4 : RECETTES FISCALES ET PARAFISCALES 2011-2028 DE CANADIAN MALARTIC**  
 2011-2028; en millions de \$ de 2014

Recettes fiscales en millions \$			
	Canadian Malartic Projet initial 2011-2022	Extension Canadian Malartic 2022-2028	Canadian Malartic avec l'Extension 2011-2028
<b>Gouvernement du Québec :</b>	<b>982,4</b>	<b>905,1</b>	<b>1 887,6</b>
Impôts sur salaires	127,3	66,5	193,9
Taxes de ventes et spécifiques	221,9	36,1	258,0
Impôts sur le revenu des sociétés	246,0	305,9	551,9
Redevances minières	387,2	496,6	883,8
<b>Gouvernement du Canada :</b>	<b>415,6</b>	<b>522,1</b>	<b>867,1</b>
Impôts sur salaires	93,0	48,7	141,7
Taxes de ventes et droits d'accise	92,9	15,7	108,6
Impôts sur le revenu des sociétés	229,8	457,8	616,9
<b>Parafiscalité en millions \$</b>			
Québécoise (RRQ, FSS, CSST, RQAP)	<b>149,3</b>	<b>77,4</b>	<b>226,7</b>
Fédérale (assurance-emploi)	<b>22,9</b>	<b>11,9</b>	<b>34,8</b>

*Note : Les chiffres ayant été arrondis, la somme des éléments peut ne pas correspondre au total  
 Sources : à partir des simulations de l'ISQ, analyse KPMG-SECOR.*

# ANNEXES



ANNEXE 1 : RETOMBÉES ÉCONOMIQUES TOTALES DES DÉPENSES DE LA PHASE CONSTRUCTION  
2015-2016; en millions de \$ de 2014 et en équivalents temps pleins

Valeur ajoutée en millions \$	Québec		
	Premiers fournisseurs d'Osisko	Ensemble des autres fournisseurs	Effets totaux
Valeur ajoutée totale dont	<b>38,1</b>	<b>15,3</b>	<b>53,4</b>
Salaires et traitements avant impôts	13,2	6,4	19,6
Revenu net des entreprises individuelles	0,4	2,5	2,9
Autres revenus avant impôts	24,5	6,4	30,9
<b>Emplois en ETP</b>			
Salariés et autres travailleurs	<b>218</b>	<b>170</b>	<b>388</b>

Recettes fiscales en millions \$	Québec		
	Premiers fournisseurs d'Osisko	Ensemble des autres fournisseurs	Effets totaux
Gouvernement du Québec :	<b>1,5</b>	<b>1,4</b>	<b>2,9</b>
Impôts sur salaires	1,5	0,6	2,1
Taxes de ventes et spécifiques	0,6	1,1	1,6
Gouvernement du Canada :	<b>1,4</b>	<b>0,7</b>	<b>2,0</b>
Impôts sur salaires	1,0	0,4	1,3
Taxes de ventes et droits d'accise	0,7	0,4	1,1
<b>Parafiscalité en millions \$</b>			
Québécoise (RRQ, FSS, CSST, RQAP)	<b>2,4</b>	<b>1,0</b>	<b>3,5</b>
Fédérale (assurance-emploi)	<b>0,4</b>	<b>0,2</b>	<b>0,6</b>

Note : Les chiffres ayant été arrondis, la somme des éléments peut ne pas correspondre au total  
Sources : à partir des simulations de l'ISQ, analyse KPMG-SECOR.

**ANNEXE 2 : RETOMBÉES ÉCONOMIQUES ANNUELLES MOYENNES DES DÉPENSES DE LA PHASE EXPLOITATION**  
 2022-2028; en millions de \$ de 2014 et en équivalents temps pleins

Valeur ajoutée en millions \$	Québec		
	Directement par Osisko	Indirectement auprès de fournisseurs	Effets totaux
Valeur ajoutée totale dont	<b>569,0</b>	<b>53,9</b>	<b>622,9</b>
Salaires et traitements avant impôts	62,5	24,3	86,7
Revenu net des entreprises individuelles	0,8	2,6	3,3
Autres revenus avant impôts	505,8	27,1	532,9
<b>Emplois en ETP</b>			
Salariés et autres travailleurs	<b>668</b>	<b>519</b>	<b>1 186</b>
Recettes fiscales en millions \$	Québec		
	Directement par Osisko	Indirectement auprès de fournisseurs	Effets totaux
Gouvernement du Québec :	<b>106,8</b>	<b>5,5</b>	<b>112,3</b>
Impôts sur salaires	8,4	2,4	10,8
Taxes de ventes et spécifiques	2,7	3,2	5,8
Impôts sur le revenu des sociétés	36,8	N/D	36,8
Redevances minières	58,9	-	58,9
Gouvernement du Canada :	<b>48,7</b>	<b>2,9</b>	<b>51,5</b>
Impôts sur salaires	6,4	1,5	7,9
Taxes de ventes et droits d'accise	1,1	1,4	2,5
Impôts sur le revenu des sociétés	41,1	N/D	41,1
<b>Parafiscalité en millions \$</b>			
Québécoise (RRQ, FSS, CSST, RQAP)	<b>8,9</b>	<b>3,7</b>	<b>12,5</b>
Fédérale (assurance-emploi)	<b>1,2</b>	<b>0,7</b>	<b>1,9</b>

*Note : Les chiffres ayant été arrondis, la somme des éléments peut ne pas correspondre au total  
 Sources : à partir des simulations de l'ISQ, analyse KPMG-SECOR.*

**ANNEXE 3 : RETOMBÉES ÉCONOMIQUES TOTALES DES DÉPENSES DE LA PHASE RESTAURATION**  
 2029-2030; en millions de \$ de 2014 et en équivalents temps pleins

Valeur ajoutée en millions \$	Québec		
	Premiers fournisseurs d'Osisko	Ensemble des autres fournisseurs	Effets totaux
Valeur ajoutée totale dont	<b>3,1</b>	<b>1,3</b>	<b>4,4</b>
Salaires et traitements avant impôts	1,1	0,5	1,6
Revenu net des entreprises individuelles	0,0	0,2	0,2
Autres revenus avant impôts	2,0	0,5	2,6
<b>Emplois en ETP</b>			
Salariés et autres travailleurs	<b>18</b>	<b>14</b>	<b>32</b>

Recettes fiscales en millions \$	Québec		
	Premiers fournisseurs d'Osisko	Ensemble des autres fournisseurs	Effets totaux
Gouvernement du Québec :	<b>0,1</b>	<b>0,1</b>	<b>0,2</b>
Impôts sur salaires	0,1	0,1	0,2
Taxes de ventes et spécifiques	0,0	0,1	0,1
Gouvernement du Canada :	<b>0,1</b>	<b>0,1</b>	<b>0,2</b>
Impôts sur salaires	0,1	0,0	0,1
Taxes de ventes et droits d'accise	0,1	0,0	0,1
<b>Parafiscalité en millions \$</b>			
Québécoise (RRQ, FSS, CSST, RQAP)	<b>0,2</b>	<b>0,1</b>	<b>0,3</b>
Fédérale (assurance-emploi)	<b>0,0</b>	<b>0,0</b>	<b>0,0</b>

*Note : Les chiffres ayant été arrondis, la somme des éléments peut ne pas correspondre au total*  
 Sources : à partir des simulations de l'ISQ, analyse KPMG-SECOR.

## Communiquez avec nous

### **Daniel Denis**

**Associé**

**Services conseils - Management**

+1 514 985-1285

danieldenis@kpmg.ca

### **Renault-François Lortie**

**Associé**

**Services conseils - Management**

+1 514 985-1273

rflortie@kpmg.ca

### **Raphaël Mongeau-Gauthier**

**Consultant Principal**

**Services conseils - Management**

+1 514 985-1254

rmgauthier@kpmg.ca

[kpmg.ca](http://kpmg.ca)

L'information publiée dans le présent document est de nature générale. Elle ne vise pas à tenir compte des circonstances de quelque personne ou entité particulière. Bien que nous fassions tous les efforts nécessaires pour assurer l'exactitude de cette information et pour vous la communiquer rapidement, rien ne garantit qu'elle sera exacte à la date à laquelle vous la recevrez ni qu'elle continuera d'être exacte dans l'avenir. Vous ne devez pas y donner suite à moins d'avoir d'abord obtenu un avis professionnel se fondant sur un examen approfondi des faits et de leur contexte.

© 2014 KPMG s.r.l./S.E.N.C.R.L., société canadienne à responsabilité limitée et cabinet membre du réseau KPMG de cabinets indépendants affiliés à KPMG International Cooperative (« KPMG International »), entité suisse. Tous droits réservés. Imprimé au Canada.

KPMG, le logo de KPMG et le slogan « simplifier la complexité » sont des marques déposées ou des marques de commerce de KPMG International.

